

Jean-Baptiste André Godin à Olivia Bussery de Rocourt, 19 mars 1868

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 1 p. (270r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Olivia Bussery de Rocourt, 19 mars 1868, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 18/09/2025 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45762>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [19 mars 1868](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Bussery de Rocourt, Olivia](#)

Lieu de destination 271, boulevard Pereire, Paris

Description

Résumé Godin indique à Olivia de Rocourt, avec qui il a déjà été en relation, qu'il ne fabrique pas de rails de chemins de fer.

Notes Lieu de destination : Godin indique par erreur le 27, boulevard Pereire à Paris au lieu du 271, boulevard Pereire (voir la lettre d'Olivia Bussy de Rocourt à Jean-Baptiste André Godin, vers le 19 mars 1868 (Cnam FG 17 (3) a)).

Mots-clés

[Chemins de fer](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 29/02/2024

Gênes le 19 mars 1865

Mme Maria Clizia Bussey de Somer
et bientôt écrire les termes

Mme

je me point pour la continuance des
rapports que j'ai au être vous et me
peux que vous remettre d'avoir jundi
à moi dans le but qui a motivé
notre letter. mais j'ai le regret de
vous dire que le rails de chemin de
fer ne sont en aucun facon susceptibles
d'entre dans mon exploitation indus-
trielle. mes établissements. dont une
objet la fabrication des appareils de
chauffage.

sinistre agrur Mme lacunam
à mes sentiments distingués

Lacunam